



DECISION DU MAIRE DEC-2025-05-050

OBJET : Contrat de location, de services de transport de flux monétique et de maintenance

Le Maire de la Commune de NOISY-LE-ROI,

VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU la délibération n°2020-08-06-16 du 8 juin 2020 portant délégation de compétences du Conseil municipal au Maire en matière de contrats, marchés et accords-cadres ;

CONSIDERANT la nécessité de souscrire un contrat de location, de services de transport de flux monétiques et de maintenance pour que la mairie puisse encaisser les paiements par carte bancaire de manière sécurisée par un terminal de paiement électronique (TPE) ;

CONSIDERANT la proposition établie par la Société Noelse, sise au 11 place François Mitterrand, 49100 Angers,

DECIDE

- 1) De signer avec la Société Noelse, sise au 11 place François Mitterrand, 49100 Angers, un contrat de location, de services de transport de flux monétique et de maintenance pour un montant de 31€ HT par mois et d'une durée de 48 mois fixe,
- 2) DIT que le contrat prend fin le 31/05/2029,
- 3) DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets des exercices concernés.

Fait à Noisy-le-Roi, le 23 mai 2025

Le Maire,
Marc TOURELLE

Affiché, notifié, transmis,
Je soussigné, Marc TOURELLE, Maire de Noisy le Roi,
Certifie le caractère exécutoire de la présente

